

Après avoir décrit quelques paysages et dessiné quelques portraits canadiens, après nous avoir décerné des éloges tels qu'on n'en peut souhaiter, raisonnablement, de meilleurs, M. René Bazin, dit de l'âme excellente du Canadien-Français :

“On la sent enveloppée, menacée, attaquée déjà par plusieurs ennemis, la richesse, l'alcool, la politique, la mortelle Révolution. Mais, si elle résiste, quelle grande nation, bientôt, elle animera !”

Bien qu'il s'étende au delà du point de vue que nous examinons présentement, Le Play le touche cependant assez directement pour que nous apportions aussi ici son témoignage sur la cause de notre conservation nationale.

Dans un chapitre de son livre *L'Organisation du travail* (1), consacré à la Confédération canadienne et intitulé *Une grande nation modèle de notre temps*, Le Play exprime à notre sujet des idées qui sont à considérer. En voici quelques-unes.

Après avoir dit que même si l'Angleterre et les Etats-Unis, qui lui paraissaient encore les nations modèles de notre temps, venaient à subir une réelle décadence, comme certains symptômes de corruption le lui faisaient craindre, Le Play ajoute :

“Cependant, même alors que le premier cas (celui d'une réelle décadence de l'Angleterre et des Etats-Unis) se réaliserait, l'humanité ne resterait pas sans modèles: elle les retrouverait dans la Confédération britannique de l'Amérique du Nord.

“Cette nation, composée à son début de quatre Etats, est déjà puissante; et, en raison de l'immensité de son territoire, elle peut compter sur de hautes destinées. Par un singulier concours de circonstances, elle réunit dans sa constitution actuelle, ce qu'il y a de plus recommandable dans les traditions de l'ancienne France et dans les pratiques actuelles de l'Angleterre et des Etats-Unis. La Confédération britannique groupe en effet, la plupart des bons éléments propres aux meilleures constitutions européennes, et elle est exempte des maux qui les affaiblissent... La vie privée repose sur la liberté testamentaire et la famille-souche. La famille reste unie, stable et féconde. Elle ne demande sa prospérité qu'au travail et à la religion. Elle possède, outre la liberté religieuse, toutes les libertés de la vie privée, c'est-à-dire celles qui ne peuvent pas compromettre les intérêts publics.

“Parmi les quatre Etats-provinces de la Confédération, le bas Canada (l'Etat de Québec) est celui qui, par son passé, comme par l'organisation présente de la famille, de la religion et de la propriété, offre les meilleurs symptômes d'une haute destinée... Persécutés d'abord par les jalousies de races et par l'intolérance

1—Deux éditions de cet ouvrage furent publiées en 1870, une troisième en 1871 et une quatrième en 1877. La sixième, que nous citons ici, est conforme à la quatrième, la dernière qu'ait revue l'auteur.

religieuse des nouveaux gouvernants, ils (les Canadiens-Français soumis à l'Angleterre) profitèrent à la fin des libertés que la monarchie britannique accorda peu à peu à toutes ses colonies, et depuis lors ils ont vu croître rapidement leur prospérité...

“Aucun peuple n'a mieux mis en lumière, par sa propre histoire, les forces incomparables que l'humanité trouve dans le catholicisme, quand celui-ci dispose de clercs pauvres et dévoués à leur mission. Dès l'origine le clergé s'est mis à la tête de la colonie (2) : il a exploré le pays dans toutes les directions; et, tout en préparant les succès des colons, il a travaillé à l'amélioration morale des indigènes, autant que l'ont permis les rivalités des Européens. Les prêtres séculiers, secondés souvent par les jésuites, ont dirigé toutes les entreprises de défrichement : ils ont présidé à la création des villages en joignant à leur fonction principale celles du législateur, du juge, de l'architecte et du médecin. Au milieu des souffrances provenant de la guerre, des épidémies, des famines, des désordres atmosphériques, puis de l'abandon de la mère patrie, les clercs ont constamment soutenu les courages et conservé l'esprit national. Quand sont venus de meilleurs jours, sous la domination britannique, ce sont également les clercs qui ont lié indissolublement à la langue française l'enseignement de la religion, la culture des arts, des sciences et des lettres. Si les voyageurs français trouvent aujourd'hui hors d'Europe une province qui leur rappelle la patrie, ils doivent cette satisfaction au dévouement des clercs catholiques du Canada, et à la solide organisation des familles qui fournirent les premiers colons.”

\* \* \*

Arrêtons ici la série de ces témoignages, auxquels bien d'autres pourraient s'ajouter. Ils suffisent, et la vérité historique, le fait qu'ils expriment ne saurait être nié et, de fait, ne l'est pas. S'il y a aujourd'hui en terre américaine des Canadiens-Français qui forment une nation, non tout à fait au point de vue politique, mais au point de vue ethnique, c'est à l'Eglise et à la France qu'ils doivent leur origine, c'est à l'Eglise surtout qu'ils doivent leur conservation jusqu'à ce jour.

2—La fondation de Montréal et la colonisation de son île ont été une admirable manifestation de l'esprit chrétien qui animait la France à la grande époque de Louis XIII. L'œuvre fut commencée en 1640 par l'abbé Olier et M. de la Dauversière, avec le concours de la société de Notre-Dame de Montréal, dont le programme était : “travailler purement pour la gloire de Dieu et le salut des sauvages”. Elle fut continuée, à partir de 1663, par la compagnie du séminaire de Saint-Sulpice (fondée à Paris par l'abbé Olier).—Note de Le Play.